

Copie anonyme - n°anonymat : -----

Hist Géo G G2-00047	Code épreuve : 267	Nombre de pages :	Session : 2023
	Épreuve de : Histoire Géographie Géopolitique		
Consignes	<ul style="list-style-type: none">Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composerRédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noirNe rien écrire dans les marges (gauche et droite)Numéroter chaque page (cadre en bas à droite)Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre		

En publiant en 2018, tie droit, nouvelle arme économique, le géoéconomiste E. Laudi, au-delà de simplement insister sur la puissance que confère aux Etats-Unis leur extraterritorialité géopolitique explicitée au travers de l'amende de 9.7 Millias de \$ infligée à la BNP Paribas en 2014 pour avoir commencé avec des pays comme l'Iran ou Cuba, illustre la place croissante utilisée par l'arsenal économique dans les rapports de force soutenant l'idée qu'une guerre économique serait alors un outil dans le règlement d'un différend international. De plus, une guerre économique permet-elle de régler un différend international ? Une guerre économique qui consiste en l'utilisation d'armes relevant de la sphère économique dans une situation de tensions suffisamment forte et durable pour qu'elle en vienne à structurer le jeu de position des acteurs. La guerre renvoyant à l'Etat ou à des groupes paramilitaires comme citoyens et l'économie relevant du domaine de l'Etat et des entreprises, une guerre économique semble dès lors relever de l'utilisation de l'économie dans une situation de très forte opposition entre Etats. Le terme "guerre économique" renvoyant à une capacité coercitive qui serait endossée par l'économie s'inscrit par conséquent dans un cadre de dépendance des économies donc à partir de l'internationalisation de l'économie à la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle et dans une plus grande mesure dans le cadre de la mondialisation depuis les années 1880. Un différend international désignant une certaine rupture, mise de distance entre deux ou plusieurs acteurs de relations internationales, le sujet à travers l'utilisation de "régler un différend international" interroge la capacité de l'arme économique non pas à éviter une situation où il y aurait un vainqueur et un perdant mais à faire advenir une situation moins belliqueuse et moins propice aux tensions. Ce sujet nous invite à interroger les outils mis en place lors d'une guerre économique, la

façon dont cette guerre se traduit. L'énoncé nous invite également à interroger l'efficacité de l'aune économique à mettre fin à une situation de tensions et de conflits. Enfin, ce sujet nous invite à interroger l'hétérogénéité des différends internationaux à travers le degré d'intensité de ces situations d'oppositions.

Dès lors, une guerre économique contribue-t-elle à éviter une escalade de la violence dans les Relations internationales ou n'est-elle qu'un nouveau moyen de coercition, renforcé avec l'interdépendance croissante des économies nationales?

Comme on peut d'abord nous étudier la capacité de la guerre économique à régler de manière efficace une guerre puis nous analyserons l'aspect préventif que peut endosser une guerre économique qui réglerait un différend avant que celui-ci ne soit exacerbé et enfin nous examinerons le fait que la guerre économique peut être d'un simple conflit ne puisse pas être la nouvelle forme de guerre moderne.

X X X X

Comme d'abord il convient d'analyser l'efficacité d'une guerre économique au sens l'utilisation d'aunes économiques dans une situation de guerre pour mettre fin à un différend international.

Si la guerre économique semble à première vue consubstantiellement à toute hypothèse de triomphe dans un différend international, les effets des sanctions économiques semblent plus nuancés comme l'explique le document 1) b) qui relate que si les Américains et les Européens ont adopté une ligne très stricte vis à vis de la Russie et de son invasion en Ukraine en février 2022, les effets réels de leurs sanctions économiques donc la capacité de cette guerre économique mis en place par les Occidentaux contre le symbole le ferrameau de North Stream II en mars 2022 par Olaf Scholz, ne sont pas assez suffisants pour mettre fin à ce différend international.

Le document relate en effet que dans le secteur de l'énergie, secteur primordial dans l'économie russe, le gaz russe qui représentait pourtant 47% des importations européennes, ne devrait diminuer que de 2,9%. Le constat souligne

Le fait pour que l'arme économique soit effective, elle doit être mis en place par un suffisamment grand nombre d'acteurs puissant pour contraindre le pays en question ce qui n'est pas le cas dans le cas de la guerre en Ukraine puisque la Chine, 3ème importateur mondial continue d'acheter des hydrocarbures russes comme l'illustre l'augmentation de 21% du commerce entre la Chine et la Russie entre 2021 et 2022.

Au delà d'un simple constat dans l'ère actuel, cette idée semble exprimer une certaine continuité historique et donc ne se limite pas à la simple période postérieure à la mondialisation mais semble concerner l'ère postérieur au début de l'internationalisation de l'économie, à savoir le début du XX^e siècle. Cette idée d'une insuffisance de l'arme économique à mettre fin à un conflit international qui esquiveraient une continuité dans l'histoire s'illustre par l'exemple de l'embargo céréalier mis en place par les Etats-Unis à l'encontre de l'URSS en 1970 dans le cadre de la guerre froide et en réaction à l'invasion soviétique de l'Afghanistan. En effet si les Etats-Unis, alors première puissance productrice agricole dispose d'un véritable "food power" et donc d'un levier économique concitif à l'égard de l'URSS, leur embargo céréalière se retrouve à être sans effet malgré la décision de l'Argentine de ne pas suspendre ses livraisons de céréales à la Russie lui permettant un appositionnement en cette denrée alimentaire et donc de ne pas subir les effets de cette guerre économique américaine. Cependant, cet exemple est à nuancer puisque si la guerre économique menée par les Etats-Unis envers l'URSS semble avoir été un succès, c'est bien l'ensulement économique qui provoque son implosion d'où l'idée d'une économie qui constituerait bel et bien un levier pour mettre fin à un différend.

Cependant, si l'arme économique semble être fondamentalement efficace dans la fin d'un différend, il peut au contraire contribuer à faire ressurgir des tensions et des différends lancés comme illustré par le document  qui au travers des lourdes sanctions économiques infligées à l'Allemagne au Traité de Versailles considéré par le peuple germanophone comme un véritable "Diktat", installe sur l'accentuation du différend de l'Allemagne vis à vis de la France, d'une frustration héritée de conséquences économiques mises en place à la fin d'une guerre et qui ainsi au lieu de mettre fin à un différend international renforce l'ancien rejet. Cependant cette idée peut être nuancée par l'existence de facteurs exogènes ayant aggravé la situation économique en Allemagne, proche en 1923 à l'hyper-inflation allemande de 1923, avec la crise économique de 1929.

Si la guerre économique ne rend que peu efficace dans l'optique d'une situation moins belliqueuse en temps de guerre, qui en est-il de sa capacité à agir de manière prédictive sur une guerre potentielle ?

La guerre économique ne permet que peu efficace force si dans une volonté d'échapper à une escalade de la violence dans les relations internationales.

En effet, il semble difficile et concevable d'imaginer et de caractériser la guerre économique comme un palliatif, un recours à une guerre plus conventionnelle. Malgré l'interdiction des économies mondialisées, une guerre économique ne semble pas permettre de régler un différend international comme l'escroquerie commerciale entre les Etats-Unis et la Chine impulsée en 2018 par l'Administration Trump et qui consiste d'après le document 7 en la diminution ou la suspension d'exportations respectives de biens essentiels que ce sont les Etats-Unis au niveau de exportations de semi-conducteurs vers la Chine ou bien, constituant essentiel dans les Etats-Unis, de technologies et donc d'autant plus essentiel dans la volonté chinoise d'une remontée de filières ou de la Chine vers les Etats-Unis à travers une menace récurrente de suspendre les exportations de matières rares nécessaires pour la transition énergétique. Cette guerre économique et commerciale ne semble cependant pas en mesure de régler leur différend comme l'illustre l'exasération des tensions entre les deux premières puissances en réponse aux 3 jours d'exercice militaire début avril 2023 visant à simuler une prise de contrôle de Taïwan par la Chine en réaction à la rencontre entre Kevin McCarthy et la présidente Taiwanaise fin mars 2023. Ainsi, la guerre économique ne semble pas suffisant pour faire échapper aux Etats-Unis et à la Chine le piège de Thucydide (Graham Allison, Crisis America and China escape Thucydides Trap?)

Cette incapacité ou du moins cette inefficacité d'une guerre économique à régler un différend international et à éviter une escalade de la violence dans les relations internationales exprime une certaine continuité historique comme l'illustre le document 6 où malgré la guerre économique entre le Japon et les Etats-Unis ~~considérée~~ comme souligné par le dénonciation en avril 1940 par le président Roosevelt du traité de commerce liant le Japon aux Etats-Unis. Cette confrontation à travers la sphère économique met en lumière une impuissance à résoudre les conflits simplifiés par le biais de la continuité économique puisque les Japonais firent que en guerre économique avec les Etats-Unis ont attaqué donc non

Copie anonyme - n°anonymat :

Emplacement QR Code	Code épreuve : 267	Nombre de pages : 08	Session : 2023
	Épreuve de : Histoire Géopolitique Géographie		
Consignes	<ul style="list-style-type: none">• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer• Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir• Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)• Numéroter chaque page (cadre en bas à droite)• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre		

entraîné une guerre, au plus conventionnel du terme contre les Etats-Unis.

En outre, il convient également d'analyser qu'une guerre commerciale si elle permet d'effectuer d'"Étangle" économiquement un pays, elle ne débouchera cependant pas forcément sur le règlement de ce différend puisqu'elle peut déboucher sur le renversement du régime et la mise en place d'une instabilité politique chronique voire l'apparition du terrorisme ou elle peut encore déboucher sur l'élévation de l'unité nationale avec la multiplication des manifestations comme ce fut le cas à Cuba entre la période 2019-2021. Si Cuba est indéniablement pris à une guerre économique de la part des Etats-Unis depuis l'embargo décreté en 1962 par J.F. Kennedy, cette guerre économique n'a pas permis de régler le conflit guerrier entre les deux pays sur l'échelle nationale avec une plus grande unité nationale.

Ainsi, si une guerre économique ne permet pas de régler un différend international, ne traduit-elle pas finalement le passage de la guerre d'une sphère géopolitique à une sphère géoéconomique ?

Dans son article From Geopolitics to Geoeconomics, Edward Gutiérrez souligne le fait que désormais les rapports de force s'effectuerait dans la sphère économique et non plus dans la sphère géopolitique. La guerre économique ne serait ainsi plus un outil pour régler un différend international mais l'un différend en question.

Cent d'abord, plus qu'un outil pour régler un différend international, une guerre économique répond à l'impossibilité du fait de la puissance des armes

et de leur pouvoir de destruction, de mener des guerres par des moyens comparables aux guerres des siècles précédents. Cette dissuasion par la course aux armes, symbolisée par la Guerre Froide illustre l'idée que les rapports de force entre grandes puissances, formant leur stratégie de puissance qui sont les caractéristiques propres aux relations internationales ne seraient plus atteignables par les moyens traditionnels et donc qu'en dépit d'une guerre économique qui répondrait à une logique de régler un différend international ce serait avant tout simplement l'émergence d'une nouvelle sphère, théâtre des tensions entre les Etats.

De plus, le caractère de la mondialisation, à savoir la mise en compétition entre les Etats pour attirer les activités et les capitaux rend la sphère économique quasiment essentielle à la logique de puissance des Etats d'où le fait que les guerres seraient de par la nature de la mondialisation destinées à être de nature économique. Cependant, la guerre en Ukraine - Russie nuance cette idée dans la mesure où ce conflit de nature purement identitaire avec une Russie revendiquant l'Ukraine comme partie intégrante de son territoire et l'Ukraine revendiquant son autonomie, s'explique donc par des motifs entièrement économiques. Donc cela renforcerait l'idée que certains différends internationaux seraient le corollaire de la sphère économique que ce soit peu leur motif à l'origine du conflit ou par les moyens pour mettre fin à ce différend.

Enfin, il semble que même si une guerre économique semble à l'heure actuelle en incapacité de régler un différend international, son poids dans le "concert des puissances" (Bertrand Badie) semble venir à prendre un poids croissant et à devenir de plus en plus moyen dans les différents cas où dans l'exemple de la Russie, celle-ci n'est pas forcément directement affectée par les mesures prises à son encontre par les gouvernements occidentaux, cette guerre économique renforce la dépendance russe vis à vis d'acteurs étrangers en renforçant les partenariats commerciaux éventuels. En effet dans cette exemple la Russie semble devenue très dépendante de la Chine comme l'illustre le passage de 0,5% à 16,3% de leurs échanges effectués en yuan illustrant l'idée que si la guerre économique menée par les Occidentaux contre la Russie, pour régler la question de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, n'a pas mis fin au différend elle

a contribué à déplacer les moyens de règlement fin à ce différend renforçant l'idée que la guerre économique prendrait une place importante dans le règlement des différends à l'échelle internationale et que celle-ci serait versée à croire.

Ainsi nous avons vu, après avoir analysé l'ur certaine incapacité de la guerre économique à éviter une escalade des tensions et à mettre fin à un différend, que la guerre économique entraînait des lors ^{plus} le passage de la sphère politique à la sphère économique comme théâtre des tensions plus qu'un moyen pour régler un différend international.

Dès lors, il devient intéressant d'intégrer si cette difficulté à imposer un règlement à un différend international par la guerre économique ne entraîne pas une difficulté de la gouvernance mondiale à s'imposer comme un acteur majeur et central dans les relations internationales.